



**L'accompagnement des
apprentis en situation de
handicap : des outils à
votre service**

Bienvenue
La présentation débute dans
quelques instants.



Lors de ce webinar, vous pouvez utiliser
l'onglet **Questions**, pour poser
une question aux intervenants



L'accompagnement des apprentis en situation de handicap : des outils à votre service



C2RP, CARIF-OREF HAUTS-DE-FRANCE



Financé et présidé alternativement par l'État et la Région



Administré avec les partenaires sociaux et les acteurs économiques



Membre du CREFOP et du réseau des Carif-Oref



4 GRANDES MISSIONS



OBSERVER

Assurer une observation sur la relation Emploi-Formation
Apporter un appui technique aux instances régionales



ACCOMPAGNER

Mettre son expertise et ses ressources au service des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi



INFORMER

Répondre aux besoins d'information et de sensibilisation sur la formation, les certifications, les métiers, les dispositifs...



COLLECTER

Collecter l'offre de formation professionnelle toute voie de formation, y compris par apprentissage
Consolider les systèmes d'information

01

Sécuriser le parcours de formation en compensation du handicap

L'ANAF, des services à disposition de vos apprentis

03

02

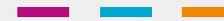
Les outils mis à disposition par l'Agefiph

Questions - Réponses

04



Sécuriser le parcours de formation des apprentis en compensation du handicap



Caractéristiques du contrat d'apprentissage pour les PSH

- Durée du contrat : 6 mois à 4 ans
- Pas de limite d'âge
- Obligation d'un référent handicap dans le CFA
- Apprentis concernés (dans le cadre de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018) : détenteurs de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé, délivrée par la MDPH)*.
- Prise en charge par l'OPCO (et l'Agefiph en complément) des surcoûts éventuels liés à la compensation du handicap en formation**

* : si l'apprenti est détenteur d'un autre titre de l'obligation d'emploi (AAH, carte mobilité inclusion...), la RQTH est délivrée automatiquement par la MDPH. Encore faut-il la demander.

** : les surcoûts éventuels liés à la compensation du handicap en entreprise sont financés par l'Agefiph dans un autre cadre.

Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- **L'esprit de la loi :**

- Donner une place effective aux apprentis en situation de handicap
 - Individualisation du parcours
 - Réponses adaptées
 - Mesure de l'efficience à travers la certification QUALIOP
- S'appuyer sur un référent handicap

- **Plan de compensation**

- Volonté de la DGEFP, lors de l'élaboration de cet arrêté, de ne pas apporter une réponse unique aux différentes situations de handicap avec un coût fixe.
- Chaque situation est différente et doit mobiliser des moyens adaptés.
- D'où l'organisation d'un plan de compensation s'appuyant sur des modules

Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- **Modules de compensation du handicap**

- M1 : Evaluation des besoins de compensation

Attention à distinguer des tests de compensations à l'entrée en formation qui ne mesurent pas l'écart avec les attendus de la formation.

Au regard de la situation de handicap, il s'agit de dégager les besoins qui seront mobilisés par le CFA.

- M2 : Adaptation pédagogique et aménagement des épreuves

A ce titre, le PAPICATH n'existe plus.

- M3 : Equipement technique

- M4 : Soutien en entreprise

- M5 : Accès au droit

- M6 : accès à l'autonomie et accompagnement de la personne

Réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage

- **Modules de compensation du handicap**
- Pour chaque module, l'arrêté fixe des seuils indicatifs d'heures et de coût.
- Le financement maximal de la majoration par les OPCO est établi à 4000€ financés
 - ✓ Etablir la demande dans le cadre de la convention de formation
 - ✓ Ou par avenant, dès lors que la personne bénéficie d'une RQTH
 - ✓ Le coût de la majoration est établi au prorata de la durée de formation (premiers retours des OPCO)
 - ✓ Comme pour les coûts contrat, cette majoration donne lieu au règlement d'une facture et un contrôle a posteriori (conserver tous les justificatifs).
- Si la mobilisation des compensations nécessitent des moyens dont le coût est supérieur à l'apport de l'OPCO, l'AGEFIPH vient en complément.
 - ✓ Il convient de justifier de la mobilisation des financements OPCO
 - ✓ Processus de demande spécifique (via plateforme dédiée)
- Comme le préconise le décret du 26 Novembre 2021, les CFA Spécialisés sont également des ressources dans la mise en place de ce plan.



Les outils mis à disposition par l'Agefiph



- Pour tous les apprenants
- Pour les apprentis, en complément de la loi du 5 septembre 2018
- Les aides périphériques de l'Agefiph pour sécuriser le parcours de l'apprenti



**Les outils mis à disposition par
l'Agefiph pour tous les
apprenants, quelque soit leur titre
de reconnaissance administrative**



La Ressource Handicap Formation (RHF)

Pour analyser la situation

Objectif :

- Aider les personnes en situation de handicap à accéder aux formations de « droit commun » en prenant mieux en compte le handicap
- Un volet de l'offre de services de la RHF est de proposer un Appui à l'identification et à la recherche de solutions de compensation

Que fait la RHF ?

- La RHF va aider le référent Handicap à identifier les « acteurs clés » à associer à l'analyse des besoins et l'identification de solutions de compensation (équipe pédagogique, tuteur entreprise, référent de parcours, le cas échéant spécialiste du handicap, la personne elle-même...).
- Elle peut l'appuyer dans l'analyse de la situation

Qui contacter ?

- <https://www.rhf-hdf.fr>
- rhf-hdf@agefiph.asso.fr

les Prestations d'Appui Spécifiques (PAS)

Pour analyser la situation

Objectif :

- Les PAS viennent en appui aux missions des prescripteurs-référents de parcours, afin d'apporter une expertise spécifique liée à la typologie du handicap de la personne. Elles sont mobilisables à tout moment du parcours

Pour quelles typologies de handicap ?

- Moteur /Auditif/ Visuel /Mental / Psychique / Troubles Cognitifs

Que font les prestataires PAS ?

- Ils interviennent sur la compensation du handicap : adaptations organisationnelles, humaines, pédagogiques, et matérielles,
- Ils proposent un diagnostic et des préconisations,
- Ils peuvent préconiser la mobilisation de l'Aide aux adaptations des situations de formation,
- Ils peuvent aider à monter un dossier auprès du fonds d'équipement, proposer des devis, assurer la prise en main sur site (hors installation) et le suivi pendant toute la durée de la formation

Qui contacter ?

- Les PAS font l'objet d'une prescription : se rapprocher du référent de parcours
- En l'absence de référent de parcours : se rapprocher de la RHF

Le Fonds d'Équipement des Apprenants Handicapés (FEAH)

Pour répondre au besoin de compensation matérielle

Objectif :

Sécuriser le parcours des apprenants de la formation professionnelle en situation de handicap, en accompagnant et finançant l'aménagement matériel des postes au sein des CFA et des organismes de formation.

Le fonds d'équipement est donc mobilisé si un besoin d'adaptation matérielle est identifié

Que peut prendre en charge ce dispositif ?

Tout aménagement compensant un surcoût engagé pour l'accueil d'un apprenant handicapé : étude préalable (diagnostic ergo thérapeutique, étude ergonomique...), matériel compensatoire (siège adapté, matériel informatique...)

Quel est le coût pour l'organisme?

Le financement est assuré par l'Agefiph sur la base d'un dossier constitué par l'organisme de formation avec l'appui d'Avenir Pro

Qui contacter ?

- Avenir Pro - Madame Hélène Magnier : Mél : hmagnier@avenirpro.fr Tél : 06 79 59 07 11



Les outils mis à disposition par l'Agefiph pour les apprentis, en complément de la loi du 5 septembre 2018 :

- Au-delà des 4000 € financés par les OPCO pour les apprentis détenteurs d'une RQTH
- Pour la totalité du besoin pour les apprentis non détenteurs d'une RQTH

L'appui à l'évaluation d'un apprenant en situation de handicap

Pour analyser la situation : Outil en ligne

Pourquoi ?

- Outil méthodologique qui permet au référent handicap des OF/CFA d'analyser la situation, d'identifier les besoins et les solutions et de produire un plan individualisé d'aménagement.
- Ces aménagements vont permettre à la personne handicapée de bénéficier des mêmes droits et chances que l'ensemble de ses pairs dans la mise en œuvre et la réussite de son parcours.
- Les éléments qui y figurent permettent d'objectiver les besoins et de solliciter les financements adéquats.
- l'appui de la RHF pour l'appréhension de l'outil est possible

Quand utiliser cet outil ?

Le plus tôt possible, en amont de l'entrée en formation/alternance ou dans les tous 1ers mois.

Où trouver cet outil ?

Inscrire dans le moteur de recherche de votre navigateur internet «*Evaluer les besoins d'un apprenant en situation de handicap Agefiph*»

Aide aux adaptations des situations de formation (1)

Pour répondre au besoin de compensation

Objectif :

- Financer les surcoûts liés à la compensation du handicap dans le cadre des adaptations mises en place par les OF/CFA pour sécuriser le parcours de l'apprenant

Que peut prendre en charge cette aide ?

- Les surcoûts liés à l'adaptation des contenus de formation, des outils pédagogiques ou à la mise en place de soutien individuel
- Les temps de concertation avec les partenaires, les temps de sensibilisation du collectif
- Le coût des aides humaines qui peuvent être sollicitées
- Le cas échéant des aides techniques mais le fonds d'équipement doit pouvoir répondre aux besoins matériels

L'aide n'a pas pour objet :

- De financer la compensation du handicap en entreprise (une autre aide de l'Agefiph existe)
- De renforcer l'équipement du centre de formation
- De se substituer aux obligations légales de l'OF/CFA en matière d'accessibilité

Aide aux adaptations des situations de formation (2)

Pour répondre au besoin de compensation

Comment la mobiliser ?

- Il s'agit d'une aide non prescrite. La demande peut être déposée directement par le référent handicap de l'OFA/CFA.
- L'OFA/CFA organise l'évaluation des besoins de l'apprenant à partir de l'outil d'évaluation des besoins proposé en ligne par l'Agefiph. Il associe les acteurs clés du parcours (réfèrent handicap, équipe pédagogique, référent de parcours, la personne, le cas échéant un expert du handicap, le tuteur entreprise...). Il peut se faire appuyer si nécessaire par des ressources externes notamment la Ressource Handicap Formation qui peut identifier des ressources complémentaires à mobiliser.
- Tous les besoins et toutes les compensations mises en œuvre doivent être mentionnées (même s'ils sont couverts par un autre dispositif proposé gracieusement par l'Agefiph ou s'ils font l'objet d'un financement tiers)



Les aides périphériques de l'Agefiph pour sécuriser le parcours de l'apprenti



- Les aides « classiques »
- Les aides exceptionnelles »

Les dispositifs de l'Agefiph pour sécuriser le parcours de l'apprenti

Les aides « classiques »

Aide au parcours vers l'emploi des personnes handicapées*	Couvrir les frais engagés dans le cadre du parcours vers l'emploi hors compensation du handicap : déplacements, frais vestimentaires, hébergement, restauration, matériel de formation....
Aide à l'acquisition de prothèses auditives	Participer – après intervention du droit commun – à l'acquisition des prothèses auditives dans le but de compenser le handicap d'une personne déficiente auditive utilisant un appareillage auditif
Aide aux déplacements en compensation du handicap	Prendre en charge – après l'intervention du droit commun – les surcoûts en lien avec le handicap pour les déplacements : équipements adaptés à installer sur un véhicule individuel, aménagement du véhicule d'un tiers accompagnant, taxi, transport adapté.
Aide technique en compensation du handicap	Compenser le handicap grâce à des moyens techniques afin de favoriser l'autonomie de la personne handicapée dans son parcours professionnel
Aide humaine en compensation du handicap	Compenser le handicap grâce à des moyens humains afin de favoriser l'autonomie de la personne handicapée dans son parcours professionnel

Les dispositifs de l'Agefiph pour sécuriser le parcours de l'apprenti

Les aides «exceptionnelles » (jusqu'au 31/12/2021)

Aide exceptionnelle à la sécurisation du parcours de formation

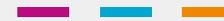
Couvrir les dépenses d'équipement nécessaire à la continuité du cycle de formation quand celui-ci se déroule à distance du fait de la situation sanitaire (ordinateur, imprimante, connexion Internet, siège de bureau ...).

Aide exceptionnelle aux déplacements

Prendre en charge une partie des frais (VTC, taxi, etc.) pour se déplacer sur son lieu de travail ou de formation des personnes en situation de handicap pour lesquelles l'utilisation des transports en commun est fortement déconseillée du fait des risques liés au Covid-19



L'ANAF, des services à disposition de vos apprentis



ANAF

ASSOCIATION NATIONALE DES APPRENTIS DE FRANCE

La seule et la première organisation d'apprentis de France, née en 2010, à l'initiative de 5 apprentis.



REPRÉSENTER



LES APPRENTIS

Porter leur voix auprès du gouvernement. Défendre leurs intérêts et siéger au sein d'instances représentatives.

ACCOMPAGNER



LES APPRENTIS

Tout au long de leur parcours, de leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle.

PROMOUVOIR



L'APPRENTISSAGE

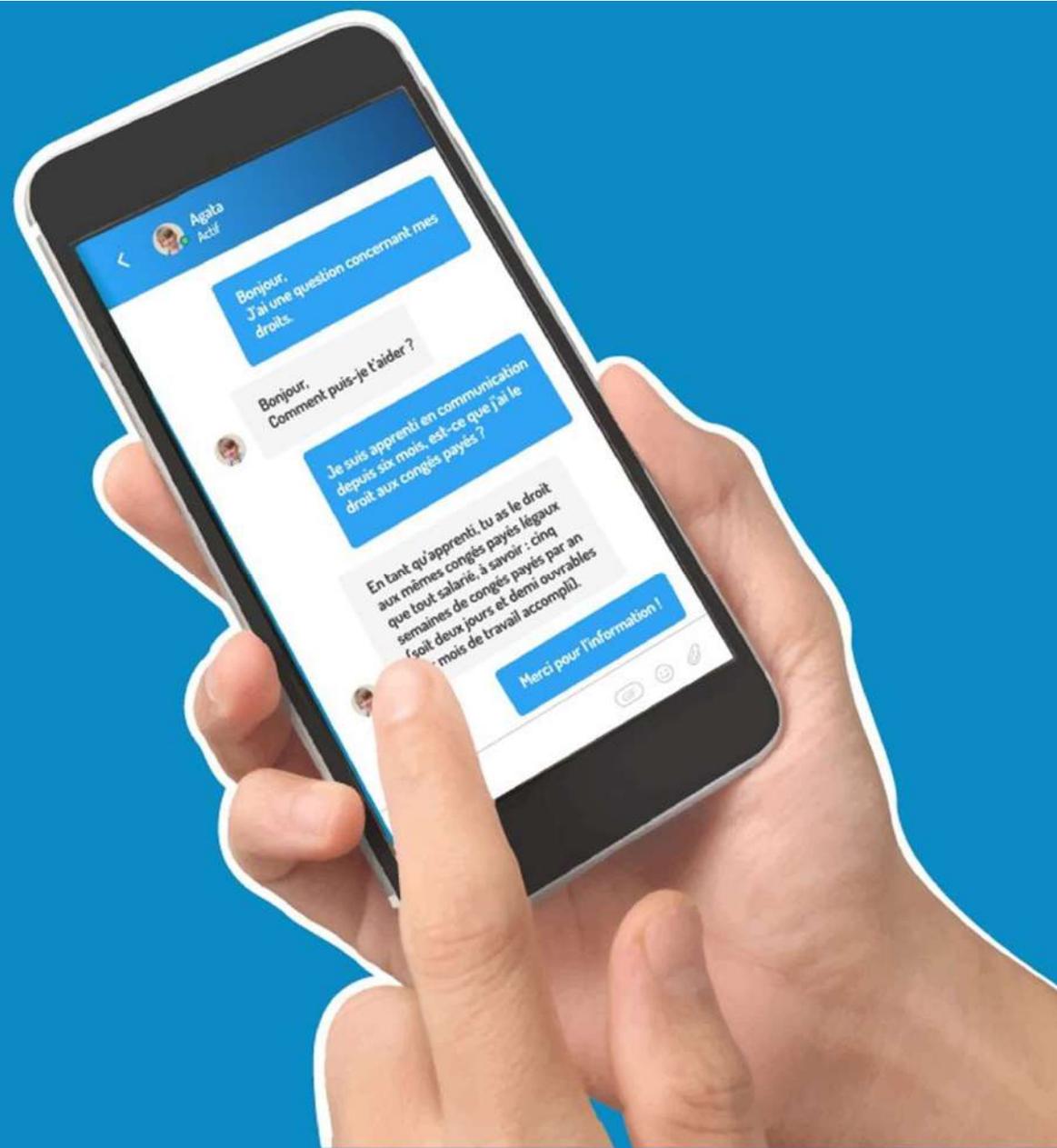
Sur les salons, dans les collèges et lycées, via le concours Filme Ton Job et diverses autres campagnes de communication.

SOSAPPRENTI.FR

TCHAT EN LIGNE & PLATEFORME D'AIDE
pour tous les apprenti·e·s et futur·e·s
apprenti·e·s !

10 400 jeunes

ont bénéficié de l'aide de l'ANAF (projet,
orientation, communication avec leur
employeur..)





FORMATION NUMÉRIQUE

Droits, Devoirs et Posture

ÉVITER LA RUPTURE DE CONTRAT

► Il y a encore trop de ruptures de contrat qui proviennent d'un manque d'informations pour l'apprenti ou pour l'employeur. Au travers cette formation nous espérons mieux définir les droits et obligations de chacun.

INFORMER SUR L'APPRENTISSAGE

► Une des missions prioritaires de l'ANAF est de représenter l'apprentissage et son écosystème. Grâce à cette formation, nous distribuons de l'information concrète aux différents acteurs de ce domaine.

FORMER LES APPRENTIS

► Nous donnons des "clés" essentielles aux apprentis pour qu'ils sachent comment se comporter au niveau scolaire et professionnel. La formation définit leurs droits, leurs devoirs, et la posture professionnelle adaptée.

LE MENTORAT DE L'APPRENTISSAGE

by ANAF

Les **mentors engagés** aux côtés de l'ANAF sont là pour t'**accompagner** !



Le principe ?

Un mentor t'accompagne tout au long de ton parcours selon tes besoins, et t'aide à t'insérer !

- **Décrocher** un contrat d'apprentissage
- **Découvrir** les secteurs porteurs et les métiers porteurs
- **Sécuriser** ton parcours en cas de difficulté
- **Réussir** ton intégration en entreprise
- Faire des **rencontres** et partager des moments conviviaux



Orientation
Sécurisation
Insertion



Présentiel
&
Distanciel



6 Mois
renouvelables



Des
formations
et
événements

Apprentis ou
futurs apprentis,
l'Agefiph
Hauts-de-France
et l'ANAF
vous accompagnent

DES TÉMOIGNAGES :

« Avec le soutien de 3APH,
j'ai réussi mon apprentissage »
Lisa

« Malgré mes difficultés
d'apprentissage, le soutien
pédagogique du CFA Relais
et du Papicath* m'ont aidée
à m'épanouir et à prendre
confiance en moi »
Alicia

0 800 11 10 09 Service & appel gratuits

De 9h à 18h. Gratuit depuis un poste fixe.

*Papicath : dispositif permettant l'aménagement pédagogique en CFA

Aides de l'Agefiph aux CFA pour les apprentis en situation de handicap

- Compensation pédagogique du handicap (adaptation des cours en fonction du handicap)
- Compensation matérielle du handicap (exemple : siège ergonomique, matériel informatique)

Aides de l'Agefiph aux entreprises pour les apprentis en situation de handicap

- Aménagement du poste de travail
- Prestations d'appui spécifique (conseil et accompagnement de l'apprenti et de son maître d'apprentissage)
- Aide à l'accueil, à l'intégration, au tutorat
- Aide financière forfaitaire à l'embauche
- Aide financière si lourdeur du handicap

DES QUESTIONS ?

Pour en savoir plus sur les accompagnements
et les aides que vous propose l'Agefiph Hauts-de-France,
contactez-nous
E-mail : hauts-de-france@agefiph.asso.fr
Espace régional : www.agefiph.fr/hauts-de-france

Handicap, apprentissage et alternance

Une chance pour tous,
un avenir pour chacun

LES DISPOSITIFS HAUTS DE FRANCE
POUR T'ACCOMPAGNER TOUT AU LONG
DE TON PARCOURS



Handicap,
apprentissage
et alternance

UNE CHANCE
POUR TOUS
UN AVENIR
POUR CHACUN

www.agefiph.fr

0 800 11 10 09 Service & appel gratuits



ANAF
ANALYSE NATIONALE DES APPRENTISSAGES

agefiph

Tu souhaites t'orienter vers l'apprentissage mais ton projet n'est pas abouti :

PRÉPA APPRENTISSAGE*

- Il existe des préparatoires apprentissage qui te permettent de suivre un parcours d'accompagnement pour définir ton projet et le réaliser.
- L'Agefiph propose des préparatoires à l'alternance **spécifiques pour les personnes en situation de handicap**.

3APH*

- Dispositif d'accompagnement individualisé visant l'accès au contrat d'apprentissage

*Pour tous ces dispositifs, renseigne-toi auprès de ton conseiller Mission Locale, Pôle Emploi ou Cap Emploi.

SOSAPPRENTI.FR

L'ANAF propose une Foire Aux Questions et un tchat en ligne avec des experts autour de l'alternance.

Ton projet est fixé et tu souhaites te diriger vers l'apprentissage :

DISPOSITIFS GÉNÉRALISTES

- Il existe de nombreux dispositifs d'accompagnement individuels ou collectifs (garantie jeunes, IEJ...).
- **mesaidesapprenti.fr** : simulateur d'aides en ligne
- **Cmachance.fr** : jobboard de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat visant la mise en relation directe des artisans et des jeunes en recherche d'apprentissage
- **sosapprenti.fr** : accompagnement personnalisé et en ligne pour t'aider dans tes démarches
- **weareapprentis** : une page facebook de l'ANAF pour suivre les actualités de l'apprentissage

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES POUR JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **3APH** : dispositif d'accompagnement individualisé visant l'accès au contrat d'apprentissage
- **Jobboard agefiph.fr** : mise en relation directe de jeunes cherchant un contrat et d'employeurs souhaitant recruter un apprenti en situation de handicap

Tu es apprenti et ton handicap impacte ta formation ou ton travail :

RÉFÉRENT HANDICAP DE TON CFA

Chaque CFA a un référent handicap, qui peut mobiliser les solutions adaptées à ta situation. N'hésite pas à le contacter !

AGEFIPH.FR

En complément de la MDPH, l'Agefiph finance de nombreuses aides pour favoriser la compensation d'un handicap et la sécurisation du parcours en entreprise et en CFA. Renseigne-toi auprès du référent handicap de ton CFA ou sur www.agefiph.fr

SOSAPPRENTIS.FR

Pour toutes les questions sur ta vie d'apprenti (logement, impôts, transports ou tout autre problème), utilise le tchat en ligne

AS-TU TON RÉFÉRENT?

OUI

NON

Adresse toi à CAP Emploi, Pôle Emploi ou la Mission Locale

OUI

1

DÉFINIR TON PROJET

Informe-toi, explore tes passions, réfléchis à ton projet et fais toi accompagner par ton référent

2

TROUVER TON CFA

Cherche un CFA qui t'intéresse et participe aux journées portes ouvertes, ou appelle-le

3

PRÉPARER TES CANDIDATURES

Élabore ton CV et rédige tes premières lettres de motivation personnalisées

4

TROUVER UNE ENTREPRISE

Contacte les entreprises avec ton CV et ta lettre de motivation personnalisée

5

C'EST PARTI !

Signe ton contrat en vérifiant avec ton entreprise, ton CFA et ton référent que tout est conforme !

Contacts :



06 72 87 27 87

direction@avenirpro.fr



06 46 41 15 23

p-legrand@agefiph.asso.fr



rhf-hdf@agefiph.asso.fr



06 11 19 37 76

cleo.brun@anaf.fr

RESTEZ EN CONTACT AVEC LE C2RP



Nos flux RSS

Actualités, publications, évènements et revue de presse



Notre chaîne YouTube



C2@ctu

Toute l'actualité de l'orientation, de la formation et de l'emploi



C2presse

Une sélection d'articles de presse quotidienne régionale et nationale



Support Offre de formation

03 20 90 73 04 – offreformation@c2rp.fr

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



www.c2rp.fr



03 20 90 73 00



YouTube C2RP

Le C2RP, Carif-Oref Hauts-de-France, remplit une mission d'intérêt public en faveur du déploiement des politiques publiques d'orientation, de formation et d'emploi.

Lieu de partenariat, de production et de diffusion d'information, le C2RP contribue à l'aide à la décision des institutions et des Partenaires Sociaux et appuie les professionnels en charge de favoriser la continuité des parcours tout au long de la vie.



Vous souhaitez poser d'autres questions ?



Nous vous accordons quelques minutes supplémentaires.

Nous vous répondrons dans un document envoyé ultérieurement.

Pour nous contacter :

professionnalisation@c2rp.fr